

UNE FISCALITÉ AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ

L'ESSENTIEL EN

10
POINTS

1

▶ UN COÛT DU TRAVAIL COMPÉTITIF

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) renforce la compétitivité des entreprises par le biais d'une économie d'impôt sur les bénéficiaires, équivalant, depuis le 1^{er} janvier 2018, à 6 % de la masse salariale (hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC). Le CICE sera remplacé dès 2019 par un allègement pérenne des charges patronales.

2

▶ UN DISPOSITIF ATTRACTIF POUR LA RECHERCHE

Grâce à son crédit d'impôt recherche (CIR), la France dispose d'un traitement fiscal de la R&D hautement compétitif. Le montant du crédit d'impôt est égal à 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€ et à 5 % au-delà. Les PME bénéficient d'un crédit d'impôt de 20 %, dans la limite de 400 000 € par an pour les dépenses d'innovation (conceptions de prototypes ou installations pilotes).

3

▶ UN IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS EN BAISSÉ

Le taux de l'impôt sur les sociétés sera réduit progressivement à 25 % d'ici à 2022 avec, dès 2018, un taux de 28 % pour les 500 000 premiers euros de bénéfices pour toutes les entreprises et de 33,33 % au-delà de ce seuil. Le taux de 33,33 % sera abaissé à 31 % en 2019. Pour les PME, le taux réduit de 15 % continue de s'appliquer.

4

▶ ÉCONOMISER GRÂCE À L'AMORTISSEMENT

Avec son taux dégressif, le régime d'amortissement génère des économies d'impôt sur les bénéfices. Par ailleurs, les biens affectés à la R&D bénéficient d'un coefficient d'amortissement majoré.

5

▶ UN CADRE CLAIR POUR LES INVESTISSEURS

Le dispositif Tax4Business permet aux investisseurs étrangers de s'implanter en France dans un cadre légal clair et sécurisé (tax4business@dgfip.finances.gouv.fr). Il a pour objectif d'éliminer les incertitudes liées à la fiscalité applicable et renseigne les investisseurs quant à l'interprétation des dispositions fiscales.

6

▶ REDIRIGER L'ÉPARGNE VERS LES ENTREPRISES

En 2018, un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % (12,8 % d'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux) est mis en place sur les revenus mobiliers, à l'exception du Livret A, du PEA et de certains contrats d'assurance-vie. L'objectif est de faciliter ainsi le financement des entreprises.

7

▶ ENCOURAGER LA R&D

Dans son rapport *Competitive Alternatives 2016*, KPMG distingue la France comme le pays où les dispositifs fiscaux d'incitation à la R&D sont les plus avantageux. Le taux d'imposition effectif dans le secteur des services liés à la R&D est le plus faible des dix pays étudiés.

8

▶ DES EXONÉRATIONS POUR LES JEUNES ENTREPRISES

En vertu du dispositif Jeunes entreprises innovantes (JEI), les PME de moins de huit ans qui engagent des dépenses de R&D représentant au moins 15 % de leurs charges bénéficient d'exonérations d'impôts sur les bénéfices et les plus-values, ainsi que d'exonérations de certaines cotisations sociales patronales et impôts locaux (taxe foncière, contribution économique territoriale).

9


▶ DES AVANTAGES POUR LES IMPATRIÉS

Les salariés et dirigeants étrangers venant prendre leurs fonctions en France peuvent bénéficier d'une exonération de l'impôt sur le revenu jusqu'à 50 % de la rémunération totale sur les primes d'impatriation et les primes de séjour professionnel effectué à l'étranger, ainsi que d'une exonération partielle sur les revenus de capitaux mobiliers et l'impôt sur la fortune des biens situés hors de France.

10


▶ UN RÉGIME FAVORABLE AUX HOLDINGS

La fiscalité pour les sociétés détenant des participations dans d'autres sociétés (holdings) reste avantageuse en raison de l'exonération des plus-values réalisées sur les cessions de titres de participation et de la déductibilité des frais financiers (intérêts afférents aux emprunts engagés pour acquérir des actifs).



Plus d'informations sur :
www.businessfrance.fr

Consultez un interlocuteur fiscal unique
pour chaque entreprise :
tax4business@dgfip.finances.gouv.fr





NOUVELLES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES PAR SEMAINE

(BUSINESS FRANCE, 2017)



30%
DES DÉPENSES DE R&D
DÉDUITS FISCALEMENT

(GOUVERNEMENT.FR, 2017)

ACCÈS À UN MARCHÉ DE
66
MILLIONS DE CONSOMMATEURS
ET PLATEFORME POUR LA ZONE MOYEN-ORIENT / AFRIQUE



(INSEE, 2017)



LE CICE,
UNE ÉCONOMIE D'IMPÔT DE
6%
DE LA MASSE SALARIALE

(GOUVERNEMENT.FR, 2017)



Business France
77, boulevard Saint-Jacques
75680 Paris Cedex 14 - France
Tél. : +33 1 40 73 30 00